



Projet pédagogique et de fonctionnement Annie Fournier



Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. La Fédération Générale des PEP..... | 4 |
| 2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir..... | 5 |
| 3. La structure d'Annie Fournier | 8 |
| A. Le territoire..... | 8 |
| B. La structure..... | 9 |
| 1. Horaires et capacité de la structure : | 9 |
| 2. L'équipe : | 9 |
| 3. Les locaux | 10 |
| 4. La pédagogie..... | 12 |
| A- Constat – Problématique :..... | 12 |
| B- Objectifs généraux et opérationnels :..... | 13 |
| C- Actions :..... | 15 |
| D- Méthodes pédagogiques :..... | 16 |
| 1. L'accueil : | 16 |
| 3. Enfants moins de 3 ans :..... | 19 |
| 4. Enfants porteurs de handicap : | 19 |
| E- Les différents moyens : | 19 |
| 1. Moyens humains : | 19 |
| 2. Moyens matériels :..... | 19 |
| 3. Moyens financiers : | 19 |
| F- Evaluations : | 20 |
| 1. Objectif n°1 :..... | 20 |
| 2. Objectif n°2 :..... | 20 |
| 5. Le rôle de chacun :..... | 20 |
| A- La direction :..... | 20 |
| B- L'équipe d'animation :..... | 21 |
| C- L'enfant :..... | 21 |
| D- Le personnel de service :..... | 21 |
| E- L'assistant sanitaire : | 22 |
| F- Les intervenants extérieurs :..... | 22 |
| 6. La communication : | 22 |
| A- Avec l'équipe : | 22 |
| B- Avec les familles : | 23 |

| | |
|---|----|
| 7. La sécurité :..... | 24 |
| A- Les transports :..... | 24 |
| B- Les trajets à pied :..... | 24 |
| C- Le temps du repas et l'alimentation :..... | 24 |
| D- L'infirmierie : | 25 |
| E- Sieste et Temps calme :..... | 25 |
| F- Mixité des enfants : | 26 |
| G- Les toilettes : | 26 |
| H- Les pauses de l'équipe pédagogique :..... | 26 |
| 9- L'accueil périscolaire : | 27 |
| A- Le périscolaire matin : | 27 |
| B- Le périscolaire soir :..... | 27 |

1. La Fédération Générale des PEP

LES PEP, PLUS DE 90 ANS D' ACTIONS ET D' INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquentés l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

CE QUI NOUS ANIMENT :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales

CE QUI NOUS PORTE :

L'inclusion, pour tous

La solidarité, entre tous

NOS PRINCIPES CLES :

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale

Œuvrer pour une école de la République véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive

Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire

Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous, y compris dans notre vie associative

2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir

NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :

Juin 1926 : Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départ en vacances

1947 : Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.

1965 : Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

1974 : La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés.

1990-2000 : C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.

2001 : Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.

2004 : Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.

2007 : L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture

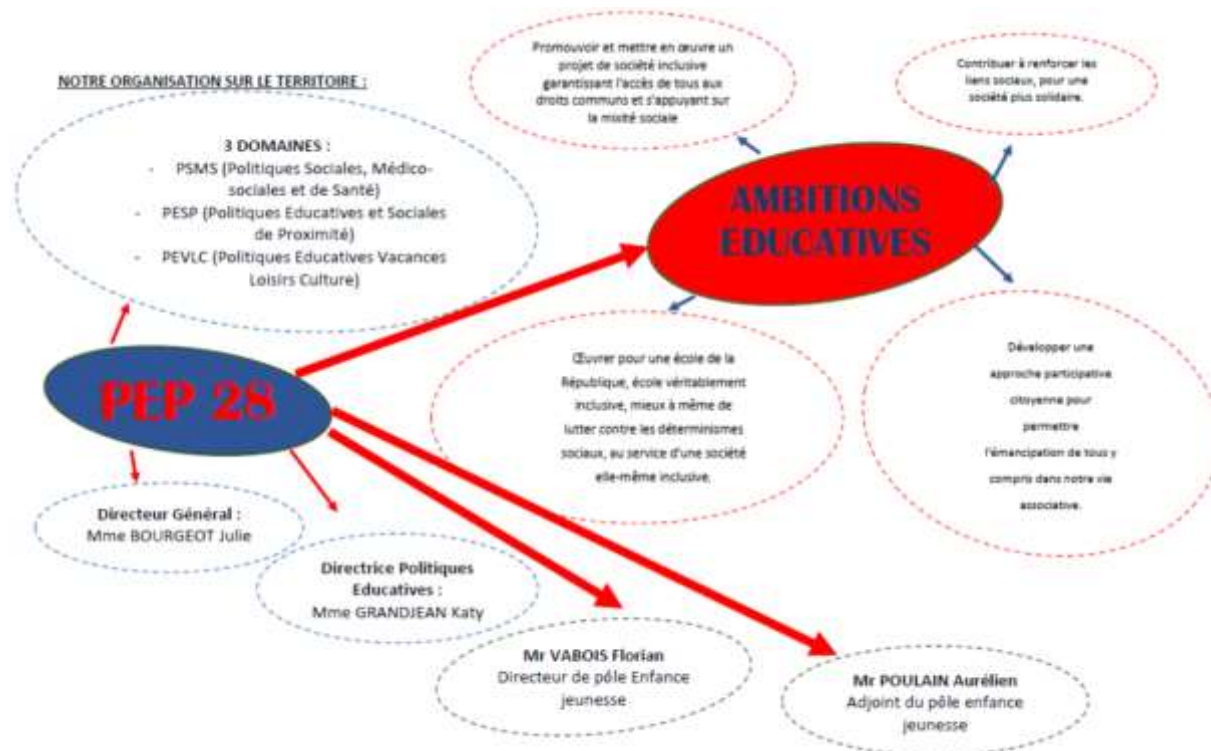
avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

2009 : Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale.

2010 : Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.

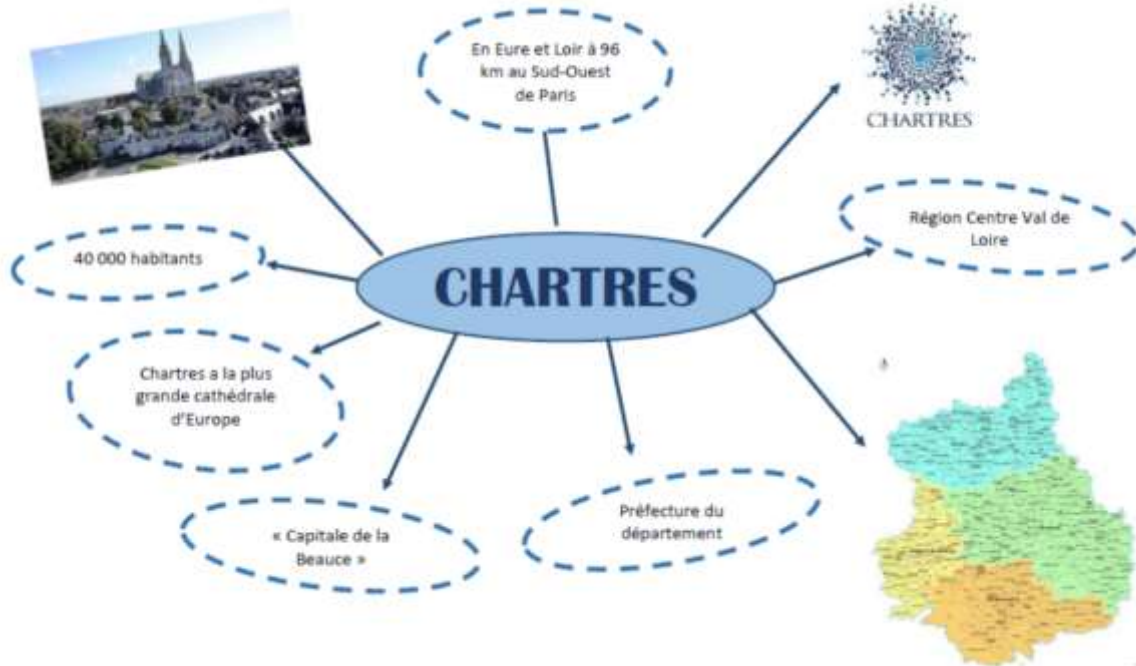
2016 : Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

2017 : Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gérés sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP 28.

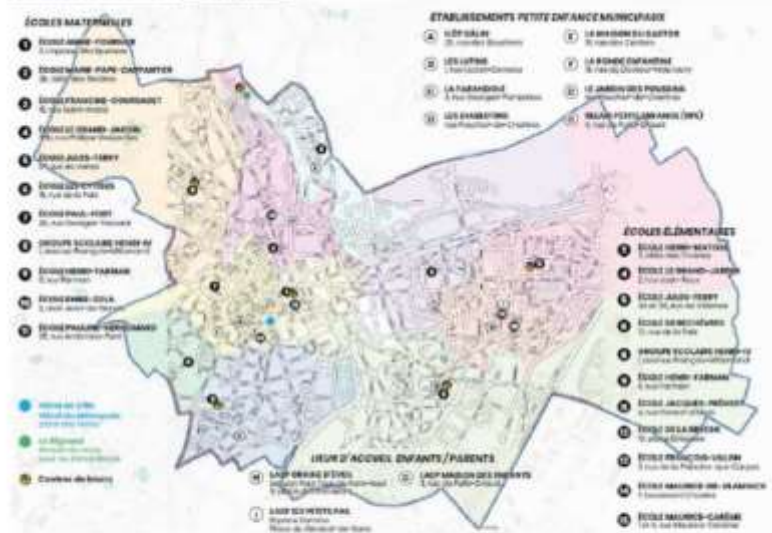


Le territoire chartrain

LA VILLE DE CHARTRES, QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES :



LA VILLE DE CHARTRES, LES ACCUEILS :



Sur la ville de Chartres, par Délégation de Service Public, les PEP 28 s'occupent de :

- 1 Accueil de loisirs Élémentaires
- 5 Accueils de loisirs Maternelles
- 13 lieux d'Accueils Péri-scolaires Matins et Soirs soit dans toutes les écoles Publiques de la Ville

Les lieux d'accueils pour les maternelles :

- Pauline-Largomont**
2, rue Florent-d'Illiers
Tél. 06 48 08 09 41
atch.chartres.largomont@pep28.asso.fr
- Henniviv**
Uniquement les mercredi
1, avenue François-Artaud
Tél. 06 26 76 19 18
atch.chartres.henniviv@pep28.asso.fr
- Les Cytées**
31, rue Miquelans
Tél. 06 22 87 60 88
atch.chartres.cytées@pep28.asso.fr
- Jules-Ferry**
34-36, rue de Villaines
Tél. 06 11 69 35 32
atch.chartres.ferry@pep28.asso.fr
- Annie-Fournier**
Uniquement les mercredi
3, Impasse Montpensier
Tél. 06 27 82 97 54
atch.chartres.fournier@pep28.asso.fr

Le lieu d'accueil pour les élémentaires

- Le Rigard**
Les Grands-Prés
Tél. 06 71 75 14 46
atch.chartres.rigard@pep28.asso.fr

Coordonnées importantes :

- Siège des PEP 28 : 02 37 88 14 14 ou standard@pep28.asso.fr
- Secrétariat PEP 28 Pôle Chartres : 02 37 88 14 14 ou secretariat@chartres.pep28.asso.fr
- Adjoint de Pole Chartres : 06 27 74 60 87 ou jointdelpole@pep28.asso.fr

3. La structure d'Annie Fournier

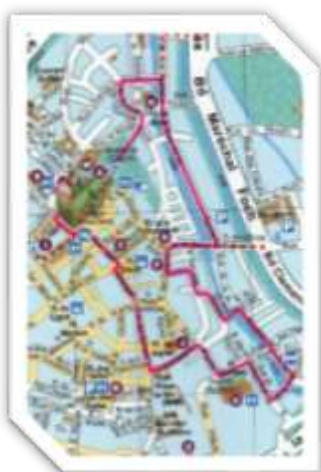


A. Le territoire

La basse ville, sur les bords de l'Eure

La configuration de ce quartier date du Moyen-Âge. Divers métiers y étaient représentés et ont aujourd'hui donné leurs noms aux rues de la ville basse. Par exemple, la rue du massacre, située à proximité de la collégiale Saint-André, doit son nom à un ancien abattoir.

Si l'on continue sur les rives de l'Eure, on retrouve la rue de la Foulerie. Ce nom fait écho aux métiers de la laine présents dans cette partie de la ville. Les foulons s'occupaient de la dernière phase de préparation des tissus et de leur nettoyage. D'autres professions travaillaient dans ce quartier à l'image des teinturiers. Enfin, vous auriez pu également retrouver les métiers du cuir : corroyeurs et mégissiers, rue de la Corroierie et les tanneurs rue de la Tannerie.



B. La structure

L'école Annie Fournier est située à l'adresse suivante : impasse Montpensier 28000 CHARTRES.

Pour joindre l'équipe ou la direction :

- ✓ ☎ : 02.37.34.22.99 ou 06.27.82.37.34.
- ✓ @ : alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

1. Horaires et capacité de la structure :

Mercredis : 7h30-18h. Un temps de garderie est mis en place de 18h à 18h30 pour les parents qui en ont besoin.

L'accueil de loisirs n'est pas ouvert pendant toutes les vacances.

Sa capacité d'accueil maximum est de 40 enfants.

2. L'équipe :

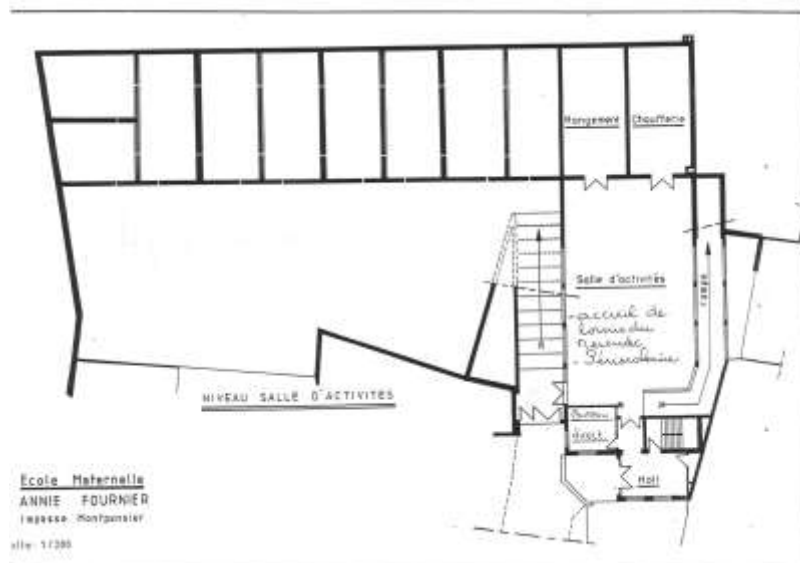


3. Les locaux

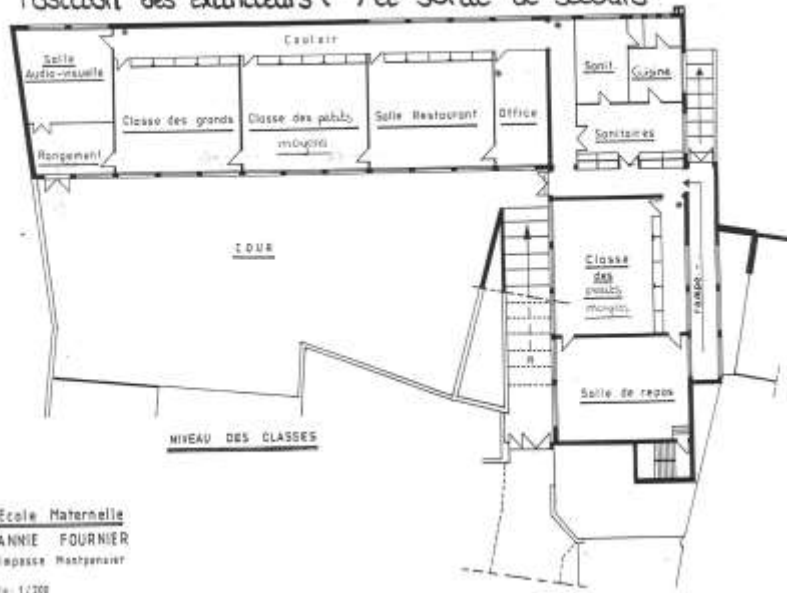
C'est un bâtiment de deux niveaux :

- Le premier niveau est un demi-sous-sol composé d'un grand préau et du bureau de la directrice de l'école. Nous utilisons le préau comme espace d'accueil et d'activités pour l'accueil de loisirs. Dans ce même espace, nous installons les lits des grands pour la sieste.
- Au deuxième niveau, se trouvent les différentes classes, une salle d'arts plastiques, une cuisine, les sanitaires, le restaurant scolaire, la salle de chauffe et le dortoir où dorment les plus petits et les moyens pour la sieste.

Autour du bâtiment se trouvent d'un côté la cour, et de l'autre un petit jardin clos.



Position des extincteurs (*) et sortie de secours



Ecole Maternelle
ANNIE FOURNIER
Impasse Montpavé

Echelle: 1/300

Salle principale où l'on joue, on fait des activités, on se repose pour les grands, on goûte



La cantine



Le jardin



La cour de récréation





Le dortoir

Les toilettes



4. La pédagogie

A- Constat – Problématique :

Le public est âgé de 3 à 6 ans. C'est donc un public maternel qui commence à vivre en collectivité pour ceux qui ne sont pas allés en crèche ou en multi accueil.

C'est un public principalement citadin et qui :

- Vient de **différentes écoles** privées ou publiques : l'école Coursaget, l'école Annie Fournier, l'école Paul Fort et d'écoles privées. Les écoles principalement représentées sont Coursaget et Annie Fournier, d'autres écoles viennent s'ajouter tel que des privées ou des publiques.
- Connait des situations familiales et des origines socio-culturelles différentes. La **mixité sociale** est ainsi présente au sein de l'accueil.
- Est composé de filles et de garçons.

La structure est donc un **carrefour de socialisation** pour le public.

Un enfant de 3 à 5 ans a différents besoins. Il a des **besoins affectifs** (câlins, sécurité, sa famille, et d'affection), des **besoins psychologiques** (il est inconscient du danger) et il **affirme son identité** en s'opposant pour son développement social.

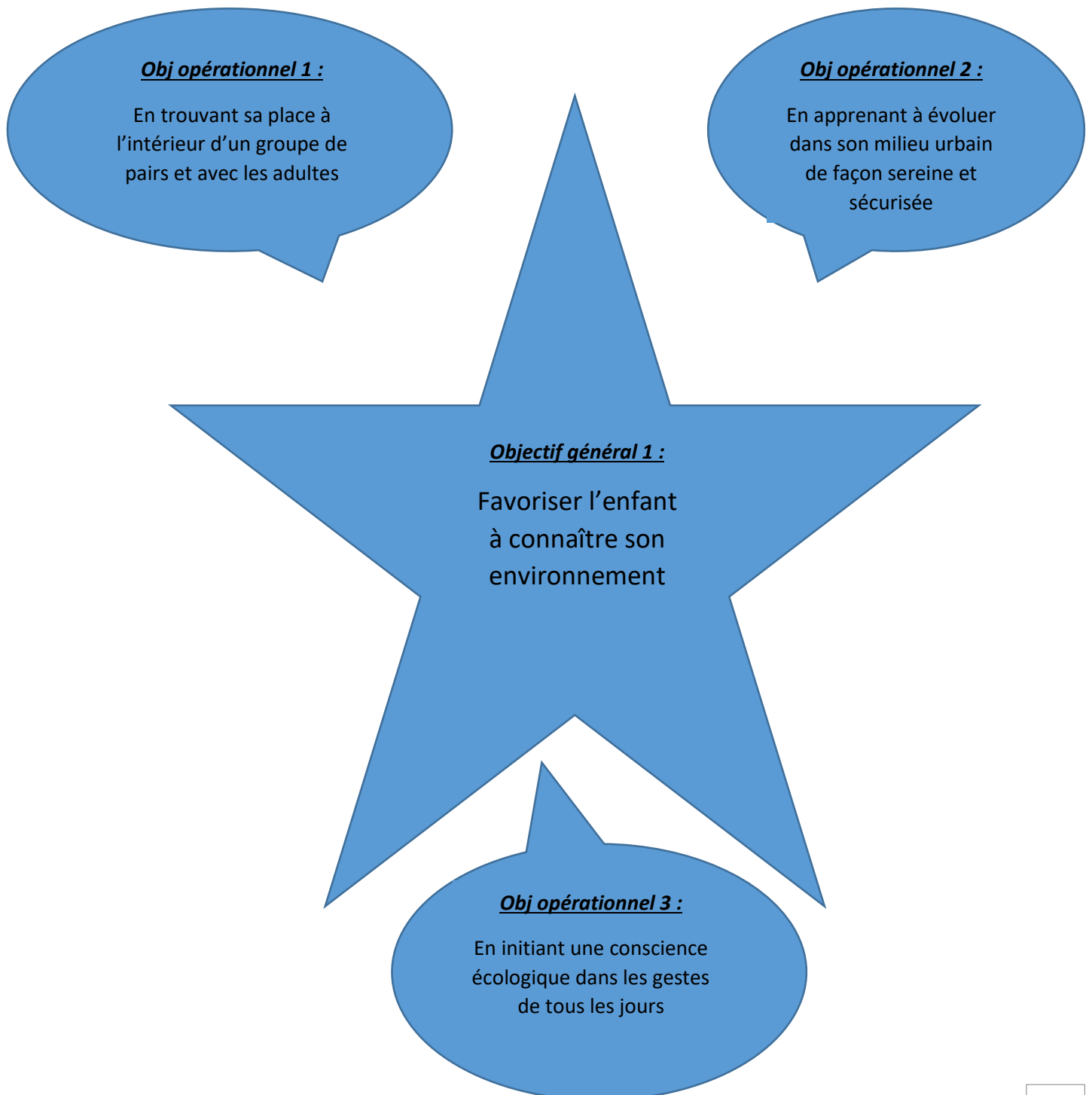
Une problématique nous a été apparue primordiale pour cette année : « **Comment peut-on arriver à amener l'enfant à vivre avec l'autre quel qu'il soit dans son environnement ?** »

B- Objectifs généraux et opérationnels :

Cette année, nous allons travailler sur deux objectifs du projet éducatif des PEP :

- ✓ Vivre ensemble
- ✓ Education à l'environnement

Pour cela, nous allons nous fixer deux objectifs qui vont être présents tout au long de l'année. En découleront des objectifs opérationnels : ce sont des étapes concrètes et précises qui permettent d'atteindre l'objectif général.



Obj opérationnel 1 :

En observant son évolution
à travers les saisons et sa
biodiversité

Obj opérationnel 2 :

En l'illustrant et le
représentant à travers l'Art

Objectif général 2 :

Favoriser la découverte
de l'arbre dans toutes ses
variantes...

Obj opérationnel 3 :

En créant un film sur l'Arbre.

Explications des objectifs généraux :

Ces objectifs généraux permettront à l'enfant de se situer dans son environnement géographique et dans l'accueil de loisirs. Le deuxième objectif va permettre aux enfants de comprendre comment fonctionne l'arbre à travers les différents Arts ou encore la généalogie.

Explications des objectifs opérationnels :

- Premier objectif : Cela permettra aux enfants de pouvoir agir et interagir au sein d'un groupe. Lors des sorties, le bus ne nous prend pas devant l'accueil, nous devons marcher un bout de chemin sur le trottoir. C'est pour cette raison que nous travaillons l'environnement routier. Les enfants vont pouvoir faire attention à ce qu'ils font dans leur vie quotidienne. Cela leur permettra de prendre conscience de ce qu'il « faudrait » faire pour protéger la planète et qu'ils en soient acteurs.
- Second objectif : Nous allons « étudier » l'arbre sous toutes ses coutures (que ce soit dans la nature, dans la musique, dans la peinture, dans les films ou à travers les saisons). Nous allons donc étudier le cycle de la vie.

C- Actions :

Nous mènerons à bien ces étapes à l'aide d'actions à mettre en place.

Pour ***favoriser l'enfant à connaître son environnement*** :

- Nous allons faire des jeux de repères, sensibiliser à la circulation (avec les panneaux, les trottoirs, les passages piétons, se ranger 2 par 2, règles de sécurité...), des promenades autour de l'accueil de loisirs, faire des jeux sur ce qui nous entoure (rallye photo dans la basse ville par exemple).
- Nous allons, également, expliquer et appliquer les règles de vie en impliquant l'enfant dans le choix des règles. Nous favoriserons la mixité au sein des groupes.
- Nous allons faire des activités manuelles autour de l'environnement (land art, cadres natures...). Nous mettrons en place un potager dans le jardin de l'école.
- Nous allons leur apprendre à économiser l'eau, respecter les animaux et la nature en faisant des promenades avec l'aide d'intervenants.
- Nous allons mettre en place des échanges avec la maison de retraite Marcel Gaujard en face de l'accueil de loisirs.

Ces différentes actions permettront aux enfants d'avoir une variété de connaissances en expérimentant, en faisant et partageant tous les moments d'activités.

Pour ***Favoriser la découverte de l'arbre dans toutes ses variantes...***

- Nous allons créer un arbre géant qui évoluera à travers les saisons.
- Nous allons créer un film sur la forêt de Brocéliande
- Nous allons faire des sorties nature : parc des bords de l'Eure, parc André Gagnon, jardin de l'horticulture.
- Nous allons faire des activités manuelles : création d'arbre, de sapins, des animaux vivant dans les arbres, la forêt.
- Nous allons concevoir des activités à travers la musique et de l'arbre.

Cela permettra de connaître la vie d'un arbre.

D- Méthodes pédagogiques :

1. L'accueil :

Le temps d'accueil est un moment très important lors de la journée. En effet, c'est le moment où l'enfant est déposé par sa famille ou son responsable légal. Un membre de l'équipe accueillera la famille en demandant comment ça va et s'il y a des informations importantes à avoir.

Pendant ce temps-là, d'autres membres de l'équipe joueront avec les enfants. La personne faisant l'accueil peut changer d'une famille à une autre. Cela permet à tous de pouvoir parler aux familles et aux enfants.

Il reste cependant important de fermer le portail à clés pour des raisons de sécurité. L'équipe d'animation doit donc faire attention quand les parents ou responsables légaux sonnent au portail.

L'animateur aura une certaine posture lorsqu'il est d'accueil :

- Il doit être bienveillant, avec le sourire
- Sans son téléphone portable
- Avoir une assiduité lors de la prise d'informations des parents. Il notera ce qu'il a comme informations dans le cahier de transmission qu'il donnera au directeur quand l'accueil sera fini.
- Bien vérifier les personnes qui viennent récupérer les enfants. Si la personne vient pour la première fois, une carte d'identité sera demandée.

2. La journée type :



Dis-moi, comment s'organise la journée du mercredi ? Tu le sais toi ?



Attends, on va demander aux animateurs !

Voici comment s'organise le matin les enfants !



7h30-9h : temps d'accueil échelonné. Cela permet à chaque enfant de pouvoir venir à son rythme et parfois à dormir un peu plus longtemps le matin. Cela permet également d'avoir un accueil individualisé avec les familles pour pouvoir discuter de l'enfant (cf l'accueil).

9h-10h : temps d'appel et de danses ensemble. Cela permet d'avoir un temps de partage entre nous tous. C'est un moment important tant pour les enfants que pour les adultes.
De 9h30 à 10h, nous allons jouer dans la cour ! On peut retrouver nos copains et jouer tous ensemble pour être en forme pour les activités !



10h-10h45/11h : temps d'activités avec les animateurs de leur groupe. Ils ont libre choix pour l'activité. Cependant, s'ils ne veulent pas en faire, en aucun ils ne seront forcés d'en faire une. Cela leur permet de choisir par eux-mêmes et de pouvoir comprendre qu'ils sont maîtres de leurs décisions.

11h15-12h30 : passage aux toilettes puis repas jusqu'à 12h30. Le temps du repas est expliqué dans le chapitre « sécurité ».

12h30 – 13h : temps libre dans la cour de récréation pour pouvoir se défouler.

Et l'après midi,
comment elle se
déroule ?



Voici comment
elle se déroule !



12h45-15h15 : temps de sieste
(explications dans le chapitre sécurité)

13h15-14h15 : temps calme (explications
dans le chapitre sécurité)

14h15-15h30 : activités également au
choix

15h30-16h : temps libre



16h10-17h : les enfants passent aux
toilettes avant de goûter. Ils vont le faire
le plus possible en autonomie.

**17h-18h (18h30 pour les familles qui ont
pris le forfait au mois)** : accueil des
parents. Les familles arrivent en
échelonnés comme l'accueil du matin.

Cette journée-type peut changer en fonction de l'humeur des enfants, de la météo, des sorties et de leurs envies. En effet, c'est leur journée. Si nous sentons les enfants non réceptifs à ce que nous pouvons leur proposer, ils pourront nous dire ce qu'ils veulent faire.

Leur rythme biologique sera respecté au mieux.

3. Enfants moins de 3 ans :

Lors d'un accueil d'un enfant de moins de 3 ans, nous allons mettre un point d'honneur sur le premier accueil. Il va y avoir une visite de structure et une explication de la journée à l'enfant. Cependant, nous ferons attention à son rythme surtout pour le sommeil. En effet, nous le coucherons en premier et le laisserons dormir comme il veut pour que son rythme biologique soit respecté.

4. Enfants porteurs de handicap :

Un rendez-vous sera pris en premier entre la famille et la direction. Cela permettra d'expliquer la situation et voir ce que l'on peut mettre en place. Nous utiliserons la fiche du PAQEJ pour voir l'organisation.

Dans un deuxième temps, la direction parlera avec son équipe de la situation de l'enfant, et des mises en garde qu'il peut y avoir.

L'équipe parlera de l'enfant aux autres pour qu'il ne puisse y avoir de différences de faite entre tous.

L'enfant, peut donc ensuite venir s'amuser avec les autres enfants.

E- Les différents moyens :

1. Moyens humains :

L'équipe pédagogique et les partenaires constituent les moyens humains. En effet, pour mettre à exécution les projets et objectifs de l'année nous allons faire appel à des partenaires que ce soit le foyer logement Marcel Gaujard, les employés des espaces verts de la ville de Chartres, ...

L'équipe pédagogique (Estelle, Véro, Sonia, Mireille) va également mettre en œuvre ces deux projets cette année. Elle sera accompagnée tout au long de l'année de différents stagiaires qui viendront observer ou être partie intégrante de l'équipe lors de différentes périodes. Il y a également l'agent d'entretien (Silvie) qui s'occupe de la propreté des locaux et d'un agent de restauration employé par la mairie (Marie) qui s'occupe du temps du repas.

2. Moyens matériels :

L'accueil de loisirs dispose de différents moyens matériels : matériel pédagogique, jouets, jeux, matériel sportif, ...

Nous utiliserons également différentes malles de la DDCSPP ou des PEP pour pouvoir proposer des activités. Ainsi, nous prendrons la malle de jeux de société courant novembre et la malle construction de bois durant la période de janvier et février pour construire des jeux anciens en bois. Nous verrons par la suite pour en utiliser d'autres.

3. Moyens financiers :

L'accueil de loisirs à un budget au cours de l'année. Il s'effectue de janvier à décembre (donc année civile). Le budget est calculé en fonction du nombre d'enfants présents.

F- Evaluations :

Nous allons faire différentes évaluations :

- ✓ Avec les enfants : nous allons utiliser des outils pour pouvoir savoir comment se sentent les enfants et comment ils ont aimé les activités. Nous allons utiliser des bâtons de paroles (chacun va pouvoir dire ce qu'ils pensent), des smileys en forme d'arbre (pour savoir s'ils ont aimé ou non).
- ✓ Avec les familles : des questionnaires de satisfactions seront données à la mi-année (courant janvier-février) et à la fin de l'année pour que l'on puisse savoir ce qu'ils ont pensé de l'accueil de leur(s) enfant(s).
- ✓ Avec l'équipe : à chaque réunion, nous nous demanderons comment s'est passé le mercredi d'avant, et nous le mettrons par écrit sur le cahier de réunion. Nous allons également nous le dire à l'oral le soir de la journée passée.
- ✓ Autoévaluation : Une grille est proposée aux animateurs pour pouvoir s'évaluer et pouvoir se dire ce qu'il y a à améliorer.

L'évaluation peut être **qualitative** (l'évaluation décrit un résultat) et **quantitative** (elle dénombre ce qui est fait). C'est pourquoi, nous allons nous poser les questions suivantes pour observer si les objectifs de l'année ont été atteints :

1. Objectif n°1 :

- ✓ Combien ont réussi à se retrouver et se repérer dans le milieu urbain ?
- ✓ Combien ont réussi à se trouver une place au sein du groupe de pairs ?
- ✓ Se reconnaissent-ils et se repèrent-ils dans leur environnement ?
- ✓ Ont-ils réussi à se trouver une place ?
- ✓ Font-ils plus attention à leurs gestes de tous les jours ?

2. Objectif n°2 :

- ✓ Les enfants sont-ils acteurs des activités proposées sur l'Arbre ?
- ✓ Reconnaittent-ils les animaux et ce qui entoure l'arbre ?
- ✓ Combien d'enfants réussissent à reconnaître les saisons ?
- ✓ Combien d'enfants réussissent à nous parler de la diversité de l'arbre et de sa biodiversité ?

5. Le rôle de chacun :

A- La direction :

- **Monte le projet pédagogique** avec l'aide de son équipe
- Assure la **cohésion** de l'équipe
- **Assure le lien** entre les parents et l'administration des PEP
- S'assure du **bon fonctionnement** de l'accueil de loisirs
- A une **démarche éducative** et valorise le respect des personnes
- **Adhère** au projet éducatif des Pep et **défend** leurs valeurs
- **Est responsable de tous** les enfants de l'accueil de loisirs, de l'organisation et du suivi pédagogique
- **Recrute** et remplace le personnel

- **Organise des réunions** de préparation, de formation, d'information et de travail
- **Réserve** les activités spécifiques
- **Suit** les stagiaires BAFA, CQP, BPJEPS
- **Veille à l'aménagement** et à l'entretien de l'accueil de loisirs
- Veille **à l'infirmerie** et au suivi des enfants
- A un rôle de **comptable** : suivi du budget et budgétise
- Apporte des **activités** et encadre les enfants
- Apporte et entretien une **réflexion constante** sur le fonctionnement de la structure et sur le travail d'équipe

B- L'équipe d'animation :

- **Apporte des activités** et des **projets d'animations** en fonction du projet pédagogique
- Assure avec le directeur la **sécurité morale et physique** des enfants
- **Aide les enfants** dans leurs différents besoins de la vie quotidienne
- **Accueille** les enfants et les parents
- A **connaissance du projet éducatif**
- **Organise** le planning d'activité
- Apporte et entretien une **réflexion constante** sur le fonctionnement de la structure et sur le travail d'équipe
- Assure la **vie quotidienne**
- **Range et nettoie** après une activité
- **Fait** des fiches de courses

C- L'enfant :

- **Respecte** les autres (enfants, parents, animateurs, personnel de service).
- **S'amuse** et joue tranquillement
- **Ecoute** les autres
- **S'assure du respect des règles** de l'accueil de loisirs

D- Le personnel de service :

- Il est employé par la mairie de Chartres
- **Apporte son soutien** au moment du repas et participe à l'éducation à table
- **Favorise l'autonomie** de l'enfant au moment des repas, associé au projet pédagogique au même titre que les autres membres de l'équipe.
- **Prépare les couverts** dans le réfectoire de l'école selon le nombre d'enfants transmis par la direction.
- **Réchauffe** les plats
- **Elabore** les échantillons des aliments
- **Nettoie** les couverts et le réfectoire après le passage des enfants.

E- L'assistant sanitaire :

- Suite à la vision des fiches sanitaires de liaisons, l'assistant sanitaire **prévient des différentes pathologies** l'équipe pédagogique et des différentes précautions à prendre.
- **Vérifie régulièrement** la trousse à pharmacie
- **Informe les parents** le soir quand il y a une blessure, un problème d'ordre sanitaire qui s'est passé dans la journée. Elle appelle également les pompiers en cas de besoin.
- L'assistant sanitaire est **l'équipe d'animation et de direction**. Cependant, l'équipe de direction doit signer la feuille de soins remplie si besoin lors de la journée pour savoir ce qu'il s'est passé.
- Estelle et Véronique ont tous le PSC1 datant de l'année dernière.

F- Les intervenants extérieurs :

- **Assure les activités spécifiques** liées au projet pédagogique.
- Nous ferons appel à différents intervenants extérieurs comme le foyer logement, le personnel des espaces verts de Chartres, le service technique... Attention, la liste n'est pas exhaustive...

6. La communication :

A- Avec l'équipe :

L'équipe pédagogique se réunira 1 fois par semaine, lors d'une réunion de 2h, pour préparer le mercredi qui suit. Cette réunion aura lieu le vendredi après-midi sur l'accueil de loisirs et en visio pour ceux qui le souhaitent.

Un groupe What's App est également mis en place pour pouvoir communiquer durant la semaine.



En dehors de ce temps, elle pourra communiquer par téléphone ou par adresse mail.



Pendant les mercredis, l'équipe aura un cahier de transmission où elle pourra écrire ce qu'elle veut mais en ayant un rapport avec le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, la sécurité des enfants et des informations que les parents pourront donner à un animateur en particulier.

L'équipe sera à l'écoute des uns et des autres tout en ayant un respect mutuel.

B- Avec les familles :

La communication entre les familles et l'équipe pédagogique se fera essentiellement par voie orale. Elle se fera toujours dans le respect des uns et des autres sans jugement des deux parts.

Chaque famille recevra à la première venue de leur(s) enfant(s) un flyer concernant la vie de la structure avec les présentations des locaux et de l'équipe. Sera également mis sur ce flyer un point technique sur les horaires, les différents contacts et les projets.



Les familles pourront également donner des informations à l'équipe pédagogique par téléphone ou par mail.



Elles pourront également trouver ces informations sur le site internet des pep28.

Un affichage sera également présent avec les plannings, les menus et l'équipe pédagogique.

Les informations pour les sorties ou pour les grands événements seront dites par voie orale et/ou par voie écrite à l'aide de flyers.

7. La sécurité :

A- Les transports :



Lorsque l'on utilise le car, les enfants sont montés un par un dans le bus derrière un animateur pour qu'il puisse les placer. Un animateur reste à la porte du bus pour les compter et un animateur est derrière les enfants pour clôturer la file. Les enfants sont attachés (les animateurs y veillent) et doivent rester assis durant le trajet. Les animateurs veillent à ce qu'il n'y ait aucun enfant qui se détache ou qui crie dans le bus.

B- Les trajets à pied :

Les enfants sont rangés 2 par 2 avec un gilet jaune pour qu'ils soient visibles de loin. Les trajets se font par groupe et non tous ensemble pour pouvoir assurer leur sécurité.

Comme nous avons un trajet d'un quart d'heure pour aller prendre le bus, un entraînement est fait durant le mois de septembre par groupe pour apprendre les règles de la circulation sur le trottoir. Les animateurs seront placés à 3 endroits précis : un devant, un au milieu et un derrière. Ils veilleront à ce que les enfants n'aillent pas sur la route et à leur sécurité. Le groupe respectera également le code de la route.



C- Le temps du repas et l'alimentation :

Les enfants se restaurent le midi dans le réfectoire de l'école. Cela est un plus, car les enfants peuvent comme cela manger sur place. Cela permet de ne pas avoir de trajet à faire pour aller à la restauration.

Le temps du repas est un moment partagé pédagogique. L'autonomie y sera prônée à l'aide de couteaux pour tout le monde pour apprendre à couper la viande par exemple. A partir de la deuxième partie de l'année, les grands peuvent se servir tout seul de l'eau, vont la demander tout seul à Marie quand il n'y en a plus dans le pichet...

Le repas et le goûter sont fournis par la RCCM¹. Quand il y a des aliments à distribuer et qu'il n'y a pas de sachet de protection, les animateurs mettront un gant pour l'hygiène et éviter de les toucher.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les enfants ont le choix entre deux menus (un veggie et un standard). Les animateurs proposeront donc les deux choix aux enfants qui diront ce qu'ils veulent manger. Cela permet à l'enfant de pouvoir choisir lui-même ce qu'il mangera.

D- L'infirmierie :



Infirmierie

Il n'y a pas d'infirmierie en tant que tel au sein de la structure. Cependant, un placard est fermé à clé pour les produits pharmaceutiques.

Les animateurs ont un registre d'infirmierie pour notifier les différentes natures de soins. Il est signé le soir par le directeur pour qu'il puisse avoir connaissance des blessures faites au cours de la journée.



Les PAI sont signés par l'équipe de direction de l'accueil lors d'une réunion avec tous les protagonistes qui ont les enfants sous leurs responsabilités. La direction, ensuite, se doit de prévenir des indications à suivre au reste de l'équipe d'animation. Dans le cadre des PAI, les médicaments sont administrés si nécessaire aux enfants.

E- Sieste et Temps calme :

Les enfants de PS et MS pourront aller dormir au dortoir pour pouvoir se reposer. La sieste commencera après le temps du repas.

Il sera proposé pour ceux qui ne dorment pas mais qui veulent être dans l'obscurité, de se joindre aux enfants qui dorment. Ils pourront se lever 45 minutes après (s'ils ne dorment pas) ou rester au calme dans le dortoir.



Le temps d'endormissement est fait soit par une histoire, soit par une musique douce.

Ce temps permet de respecter le besoin physiologique des enfants selon la pyramide de Maslow.

¹ RCCM : Restauration collective de Chartres Métropole



Il sera proposé aux grands qui ne dorment pas un temps calme où livres, dessins et jeux de société calmes seront proposés.

F- Mixité des enfants :

Les garçons comme les filles pourront jouer à ce qu'ils veulent, que ce soit à la dinette, aux poupées tout en passant par les voitures.

Ils pourront également se déguiser en ce qu'ils veulent que ce soit en fée ou en prince charmant.

Aucune différence ne sera faite par l'équipe pédagogique.

G- Les toilettes :

Les toilettes étant à l'étage, les enfants seront à chaque moment accompagnés par l'équipe pédagogique pour assurer leur sécurité. Les animateurs demanderont régulièrement si des enfants veulent y aller pour éviter les allers-retours.



H- Les pauses de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique peut prendre 30 minutes de pauses dans la journée. Elle doit se prendre dans le respect de la journée et donc ne pas la prendre lors d'activités. La personne qui prend sa pause cigarette doit la prendre hors de l'enceinte de l'établissement donc hors de portée des enfants. Elle doit également prévenir le reste de l'équipe pour ne pas que cette dernière la cherche partout.

9- L'accueil périscolaire :

A- Le périscolaire matin :

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h30. Les enfants sont accueillis en accueil échelonné. Ils arrivent sur le lieu, déposent leurs affaires de classe et peuvent ensuite aller jouer ou faire des dessins. Les enfants sont notés par un animateur sur la fiche d'appel.

C'est un accueil maternel et élémentaire. Nous accueillons donc des enfants de 3 à 12 ans.

Une musique de fond accompagne l'heure pour que les enfants puissent continuer de se réveiller en douceur. Si jamais un enfant n'a pas fini son petit-déjeuner, il peut prendre le temps de le finir dans le calme au sein du périscolaire.

A 8h15, les enfants commencent à ranger les jeux pour ensuite prendre leurs affaires et se ranger. Les élémentaires sont amenés à l'école François Villon et les maternels dans leur classe.

B- Le périscolaire soir :

Nous allons récupérer les enfants dans les classes. Ils passent aux toilettes, se lavent les mains et descendent ensuite dans la salle pour prendre leur goûter qui est amené de la maison. Une fois qu'ils ont fini de goûter tous ensemble, ils vont aux toilettes pour se laver les mains.

Un temps ensuite est donné de lecture, de chanson pour que l'on puisse avoir le temps de nettoyer les tables. Une fois fait, les enfants vont jouer à ce qu'ils veulent ou alors faire des dessins.

Pendant ce temps-là, des activités peuvent leur être proposées en fonction des fêtes ou des saisons. Ils choisissent eux-mêmes s'ils veulent les faire car ils sont plutôt « libre » sur ce temps du périscolaire.

Les familles, quant à elles, viennent quand elles veulent entre 16h30 et 18h30. Les enfants rangent alors et vont chercher leurs affaires.

L'animateur aura une certaine posture à avoir lorsqu'il est d'accueil :

- Il doit être bienveillant, avec le sourire.
- Il peut proposer des activités au fil des saisons et des fêtes.
- Il ne doit pas être sur son téléphone portable.
- Avoir une assiduité lors de la prise d'informations des parents. Il notera ce qu'il a eu comme informations dans le cahier de transmission qu'il donnera au directeur quand il aura fini l'accueil.
- Bien vérifier les personnes qui viennent récupérer les enfants. Si la personne vient pour la première fois, une carte d'identité lui sera demandée.